

Marseille, le 7 octobre 2008

**Comités Régionaux et Interrégionaux
Comités Départementaux
Ligues**

N/Ref. : JMB/SM

*Faut il s'inscrire
ligue et CODEP
voir par la ligue a relayer l'info
et l'expliquer.*

Madame, Monsieur,

A notre demande et pour obtenir un code APE commun à l'ensemble du mouvement sportif à la demande du CNOSF, nous avons sollicité une requalification du nouveau code européen qui nous avait été attribué, pour celui regroupant les « autres activités liées au sport -9319z- ».

C'est avec plaisir que je vous informe que l'INSEE vient d'accepter cette requalification.

Nous vous encourageons à en faire de même (demande à effectuer à votre Direction Régionale INSEE) de manière à ce que toutes nos structures déconcentrées aient le même numéro.

Pour information, la numérotation la plus adaptée concernant les clubs associatifs et nos structures Commerciales agréées semble être le -9312Z-.

Je reste à votre disposition,

Sincères salutations.

Jean-Marc BRONER
Directeur

Copie pour information : Comité Directeur National

*le dépôt des statuts d'une asso nécessite l'inscription au repertoire
des établissements. C'est la loi => CODEP-LIGUE a inscrire près
de l'INSEE (prefecture)*